



GARANTIE

Tous les équipements vendus par Équipements Halt Inc. (ci-après « **Halt** ») à ses clients (ci-après le « **Client** ») sont garantis pour une durée minimale d'un (1) an contre les défauts de qualité à partir de la date d'achat. Pour plusieurs de ses équipements, Halt offre une garantie plus longue. À cet égard, consultez la fiche de renseignements spécifique à l'équipement en question.

Le Client s'engage à aviser Halt par écrit dans les meilleurs délais à partir de la découverte du défaut présumé. Sur réception de cet avis, Halt s'engage à vérifier la qualité de l'équipement et, dans le cas très improbable où l'équipement s'avère défectueux, le Client devra expédier à ses frais tel équipement défectueux au fournisseur de Halt, à l'adresse qui sera indiquée par Halt au Client, sauf entente contraire entre les parties. L'équipement défectueux sera alors réparé ou remplacé, à l'entière discrétion de Halt et du fournisseur concerné.

Halt n'est pas responsable :

- de l'usure normale des équipements (par exemple, du remplacement régulier des têtes de pompe);
- des dommages causés aux équipements par la mauvaise utilisation, le mauvais entretien, le vandalisme, l'installation incorrecte ou toute cause hors du contrôle de Halt, y compris la force majeure telle que feu, inondation, verglas, tempête, grêle, tornade, tremblement de terre, émeute ou guerre; et
- des dommages causés à tout bien ou personne découlant de l'utilisation des équipements, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de Halt.

WARRANTY

All equipment sold by Halt Equipment Inc. (hereinafter "**Halt**") to its customers (hereinafter the "**Customer**") is warranted for a minimal period of one (1) year against quality defects from its date of purchase. For many of its equipment, Halt offers a longer warranty. Please consult the specific information sheet with regards to the equipment.

The Customer agrees to notify Halt in writing as soon as possible after the discovery of the alleged defect. Upon receipt of this notice, Halt undertakes to verify the quality of the equipment and, in the unlikely event that the equipment proves to be defective, the Customer will ship at its own expense such defective equipment to Halt's supplier, to the address which will be indicated by Halt to the Customer, unless otherwise agreed by the parties. The defective equipment will then be repaired or replaced at the sole discretion of Halt and the supplier concerned.

Halt is not responsible for:

- normal wear and tear of the equipment (eg. regular replacement of the pump heads);
- damages caused to the equipment by reason of improper use or maintenance, vandalism, faulty installation or any cause beyond Halt's control, including force majeure such as fire, flood, ice, storm, hail, tornado, earthquake, riot or war; and
- damages caused to any property or person arising from the use of the equipment, except in the case of gross or wilful misconduct of Halt.